

DECLARATION LIMINAIRE DES ELU(E)S DES AS

VENDREDI 11 DECEMBRE 2021

Dans un contexte où les nouvelles sanitaires inquiètent, nous ne pouvons que craindre pour l'activité de nos AS. La reprise a pourtant eu lieu dans certains territoires grâce au volontarisme des cadres UNSS, des DSDEN, des présidents d'AS, des coordonnateurs de district et des animateurs d'AS et à l'assentiment de certains préfets. Nous profitons de ce CA pour dénoncer la grande hétérogénéité de cette reprise. En effet, comment expliquer à nos élèves et faire comprendre aux animateurs d'AS qu'au sein d'une même académie, trois départements puissent organiser des rencontres quand, dans le même temps, le quatrième département s'en voit interdit ? Prenons pour exemple le cross départemental. Quelle injustice pour les licenciés du quatrième département de se voir barrer l'accès à la finalité régionale ou la qualification parce que leur phase départementale a été interdite ! Comment organiser des qualifications pour le cross académique dans ces conditions ? Ceci ne représente qu'une des nombreuses aberrations que subissent les acteurs du sport scolaire depuis la rentrée, faute en grande partie à porter au crédit d'une DN UNSS selon nous.

Là où les rencontres ont pu se tenir, les licenciés ont répondu présents ; a contrario, là où les AS ont été interdites de rencontres, le faible taux de licenciés est plus qu'alarmant. Il sera intéressant de tirer un bilan chiffré des conséquences de cette interdiction des rencontres au regard de la prise de licences lors de prochaines instances. D'autre part, nous jugeons comme maladroite a minima, la lettre d'information en direction des animateurs d'AS qui vante les compétitions de handball quand dans le même temps le protocole UNSS caduc depuis le 15 novembre les interdisait ! Si aucun texte officiel ne les empêche aujourd'hui, elles ne sont pourtant pas autorisées dans la plupart des territoires ! Encore un exemple d'injustice qui crispe les acteurs du sport scolaire sur le terrain !

Nous sommes impatients de voir la nomination du / de la futur(e) directeur ou directrice de l'UNSS. Nous tenons à insister sur le fait que la structure a besoin d'une personne ayant une forte connaissance des rouages de l'UNSS à tous les niveaux et qui remettent notre fédération dans le sens des élèves et des animateurs d'AS. nécessaire de faire un point sur la composition de la direction nationale UNSS. En effet, sur les dernières années, nous avons constaté de nombreux mouvements en son sein. Nous avons également vu arriver des consultants extérieurs sur divers dossiers. Cette politique de recrutement nous alerte quant aux coûts que cela va représenter pour notre structure. Si nous pouvions accepter l'emploi de consultants sur des temps courts, le temps de recruter un DNA sur un dossier par exemple, nous pensons que ces missions doivent être limitées dans le temps. Nous sommes d'ailleurs en attente d'explications sur la place de ces honoraires dans les lignes budgétaires du document présenté ce jour. De surcroît, le document « point financier 2021 » nous apparaît bien superficiel quant à lui !

Enfin, nous tenions à interpeler le ministère sur les conséquences non négligeables que va engendrer la réforme du CAPEPS sur le fonctionnement de nos AS au quotidien dans les établissements. Pour cause, les contractuels alternants ou les étudiants en pratique accompagnée n'assureront désormais l'AS que durant six

semaines, soit l'équivalent d'un seul trimestre. Conséquences pour les AS : une offre d'activités réduite en direction des élèves. Nous stipulons que nos futurs collègues doivent pouvoir s'impliquer dans le sport scolaire au plus tôt dans leur carrière, la formation initiale étant par ailleurs largement défailante sur le sujet ! La bonne santé de l'UNSS passera obligatoirement par des décisions fortes du ministère sur la question.